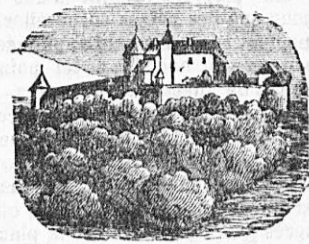




LA GRUYÈRE



ABONNEMENTS
Suisse . . . 1 an, Fr. 4 50
 . . . 6 mois > 2 50
Étranger . . 1 an > 9.—
 . . . 6 mois > 5.—
 payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant les mardi et vendredi.

Supplément bimensuel gratuit : « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration : Rue de la Sionge, Bulle.

HORAIRE : BULLE, arr. 9^h 31' 9^h. BULLE, dép. 5^h 1^h 6^h.

ANNONCES

District de la Gruyère : une seule insertion, 15 c.; annonces répétées, 12 c. Canton et Suisse, 15 cent. Étranger, 20 cts. la ligne on son espace. Annonces mortuaires, 20 c. RÉCLAMES : Suisse, 30 cent. Étranger, 40 cent. la ligne. S'adresser à Publicitas, S. A. suisse de publicité. (Cercle catholique, 1er étage.)

Emblavures complémentaires de printemps.

L'Autorité fédérale a imposé à notre canton, l'automne passé, l'obligation de cultiver en plus 4.050 ha. en céréales d'automne. De ce chiffre, selon enquête de la Division des blés indigènes, à Berne, les 49 % ou 1983 hectares seulement ont été ensemencés. Pour toute la Suisse, ce pourcentage est de 66,5 %. Les cantons qui ont le mieux effectué ces cultures sont : Glaris, 99,4 % ; St-Gall, 99 % ; Tessin, 96,9 % ; Zurich, 86,5 % ; Schaffhouse, 86,3 % ; le canton de Berne a 67,5 %, et Vaud, 57,7 %.

Les cantons qui ont fait le moins, l'automne dernier, sont : Valais, 31 % ; Lucerne, 40,6 % ; Fribourg, 49 %, et Grisons, 50 %. Les Communes de notre canton qui n'ont pas pu effectuer, l'automne passé, toutes les emblavures complémentaires ont été invitées par les Préfectures d'ensemencer la surface manquante en céréales de printemps (avoine non comprise).

Beaucoup de réclamations sont déjà parvenues au Bureau cantonal pour l'intensification des cultures, de la part des agriculteurs qui affirmaient avoir ensemencé, l'automne dernier, ce qui leur était imposé. Ces agriculteurs estiment ne pas être tenus maintenant d'ensemencer des céréales de printemps. Il est à remarquer que la Division des blés indigènes n'a pas seulement tenu compte, dans l'établissement de la liste, du fait de ce qui n'a pas été semé l'automne dernier, mais aussi des surfaces cultivées au printemps 1917. La décision du Département de l'Economie publique du 15 janvier 1918 eût en effet que chaque agriculteur a l'obligation d'ensemencer, ce printemps, en céréales panifiables (pas d'avoine), une surface égale à celle de l'année dernière. Si, par exemple, un agriculteur avait cultivé, au printemps passé, une pose de froment, et s'il n'a pas ensemencé l'automne dernier, en céréales d'hiver, la surface imposée de 2 poses, il devra cultiver ce printemps, 1 plus 2, ce qui fait 3 poses en céréales panifiables de printemps.

En présence de ces prescriptions, vous constaterez avec nous qu'il n'est pas permis de cultiver des pommes de terre et des légumes à la place des céréales.

Nous comptons donc que les communes effectuent toutes les emblavures complémentaires qui leur ont été prescrites l'automne passé. Nous vous prions de bien vouloir attirer encore une fois l'attention des agriculteurs sur ce qui précède et sur la nécessité d'effectuer les cultures supplémentaires. Si, l'automne dernier, la répartition n'a pas été bien faite entre les différents agriculteurs, elle doit être renouvelée ce printemps. En tout cas, les Communes sont responsables, vis-à-vis de notre Office, de l'application intégrale des mesures ordonnées et de l'ensemencement complet des surfaces imposées. Le rationnement en pain et autres denrées alimentaires se fera l'hiver prochain sur la base des emblavures effectuées par les agriculteurs.

La situation économique de notre pays devient de jour en jour plus critique. L'approvisionnement en pain pour l'hiver prochain préoccupe énormément les autorités. La disette guette déjà notre patrie ; il faut donc mettre tout en œuvre pour augmenter les emblavures. Il y va de l'existence et de l'indépendance de notre pays.

Nous ne doutons pas que nos agriculteurs, qui ont déjà maintes fois fait preuve de patriotisme, feront un dernier effort pour assurer le respect de notre sol natal.

Bureau pour l'intensification des cultures.

NOUVELLES SUISSES

Un soldat blessé. — A Saignelégier, dans une auberge, au cours de la soirée, après une patrouille, un soldat menaçait, par plaisanterie, un camarade de son arme. Le coup partit et le projectile atteignit le soldat visé, Albert Gaillard, de Genève, à la mâchoire, le blessant gravement, mais non dangereusement. Gaillard a été transporté à l'hôpital de La Chaux-de-Fonds.

Rationnement du café et du thé. — La conférence des comités du commerce suisse de détail communique qu'elle maintient le rationnement mis en vigueur par les détaillants pour le café et étend celui-ci au thé, à la suite des difficultés des importations et de la diminution des provisions. Le rationnement sera d'une livre de café par semaine et par ménage et 50 grammes pour le thé. Les détaillants espèrent que les consommateurs se

montreront raisonnables dans l'intérêt de tous.

La conférence a décidé en outre d'adresser une demande au Département d'économie publique, tendant à interdire le colportage à domicile par des commis-voyageurs de denrées alimentaires. On espère pouvoir lutter ainsi contre la répartition inéquitable des denrées.

Du charbon pour la Suisse. — La France nous offre 85.000 tonnes de charbon par mois.

La Genevoise. — « La Genevoise », compagnie d'assurances sur la vie, vient de publier son rapport annuel pour l'exercice 1917. Ce rapport est très favorable. Les affaires de la Société se sont magnifiquement développées. Le portefeuille total d'assurances dépasse la somme de fr. 77.000.000, en avance de plus de 8 millions sur 1916. La marche des affaires réalisées depuis 1914 a été la suivante : en 1914, fr. 4.900.000.— ; en 1915, fr. 6.513.000.— ; en 1916, fr. 8 millions 527 000.— ; en 1917, fr. 12 millions 588.000.—.

Le bénéfice pour 1917 ressort avec le report de l'année précédente à fr. 637.767 (contre 509.656 en 1916). Il a été réparti comme suit : le 70 % environ (fr. 441.911) au fonds de bénéfice des assurés, le 8 % environ (fr. 50.000) aux actionnaires ; le solde, soit le 22 % environ (fr. 144.856) a été réparti entre la réserve statutaire, l'allocation à la caisse de prévoyance, les tantièmes à la direction et le report à nouveau (fr. 101.538).

M. Eug. Balland a été nommé administrateur en remplacement de M. J. J. Gardiol, décédé.

La Compagnie a acheté les immeubles place de Hollande N° 2, qu'elle va transformer et rue du Stand N° 57 pour y établir les bureaux de son siège social à Genève.

Neuchâtel. — Un beau don. — Un généreux anonyme a fait don de 150.000 francs en espèces en faveur de la polyclinique de la Chaux-de-Fonds.

Un cycliste tué. — Dimanche après midi, un jeune homme de Cernier, Charles Garteck, mécanicien, 24 ans, descendait à bicyclette la route de Fontaines-Valangin, lorsque, à l'endroit particulièrement dangereux connu sous le nom de Poil-de-Rate, au sud de Landeyens, n'étant sans doute plus maître de sa machine, il rattrapa deux promeneurs. Ceux-ci n'entendirent aucun signal d'avertissement et l'un d'eux, M. Théophile Brugger, fut atteint et rouvert violemment et légèrement blessé, tandis que le cycliste était tué net dans sa chute, ayant eu le crâne fracturé.

Vaud. — Chute mortelle. — Dimanche matin, on a retrouvé, au bas

de la grand'route d'Essertes à Châtillens, M. Jan, dragon, fils du facteur de Châtillens. Comme sa bicyclette se trouvait près de lui, on présume que le malheureux aura fait une chute, probablement tard dans la nuit, et que, jusqu'au matin, personne n'a plus passé qui ait pu lui porter secours.

Genève. — Des traîtres. — Le tribunal militaire territorial I a jugé une affaire d'espionnage dans laquelle étaient inculpés trois internés belges : Joseph Haensel, Gaston Desestrée et René Goldschmid, âgés de 20 et 21 ans.

Le 12 novembre 1917, dit la Suisse, un permissionnaire français, le soldat Lacroix, était accosté, dans la rue du Stand, par un interné belge — c'était Haensel — qui, de but en blanc, lui demanda des renseignements sur la position des armées françaises. Lacroix feignit d'accepter. Après quoi, il entra en relations, par l'intermédiaire de Haensel, avec Gaston Desestrées, alias Barrelet, Romet, Pierre Clément, tantôt fils d'ambassadeur, tantôt rejeton de petit épicier anversoise, et depuis longtemps au service d'espionnage allemand de Bâle. Lacroix dénonça les deux personnages qui, par surcroît, avaient utilisé de faux papiers pour faciliter leur malpropre besogne.

Les condamnations ci-après ont été prononcées :

Haensel, pour espionnage et usage de faux, 15 mois de prison et le banissement à vie ; Desestrée, au contraire coupable seulement d'escroquerie, s'entend infliger 7 mois et la peine de banissement à vie.

Goldschmid, dont la complète innocence est irréfutablement établie par les débats, est acquitté.

A L'ÉTRANGER

La guerre en Europe.

Dans les régions envahies.

Un habitant de Bellune, qui a réussi à s'évader de cette ville, occupée par les Autrichiens, donne les détails suivants concernant les conditions de la vie dans les territoires italiens envahis :

« L'existence qu'on y mène sous le joug autrichien est des plus tristes et tout à fait déprimante. Le commerce est naturellement paralysé. Les industries ont cessé de fonctionner. La terreur règne partout. Les persécutions, les exécutions capitales sont fréquentes. La population de Bellune, dans sa majorité, supporte stoïquement les dures conséquences de la domination étrangère. Ceux qui ne savent pas cacher leur mécontentement sont inexorablement emprisonnés ou envoyés à l'intérieur du pays.

En prison, il suffit d'une vételle pour que des peines corporelles extrêmement sévères soient appliquées. Les prisons sont bondées à tel point que l'on a dû affecter de nouveaux locaux pour subvenir aux besoins exceptionnels du moment. Deux commerçants coupables de n'avoir pas déclaré, selon les ordonnances, des marchandises existant dans leurs magasins, ont été, après procès, fusillés sur la place publique.

A Feltre, en plus des Antrichiens, il y a des Bulgares et des Turcs; les campagnes sont totalement abandonnées et plusieurs villes ont été saccagées.

La paix de Bucarest.

(Wolf. Officiel). Le traité de paix avec la Roumanie a été signé mardi matin, à 11 heures, par les plénipotentiaires des quatre puissances alliées.

La séance solennelle de clôture où les signatures ont été échangées a eu lieu sous la présidence du secrétaire d'Etat von Kühlmann, au château de Cotroceni, dans la même salle où avait été décidée l'entrée de la Roumanie dans la guerre mondiale.

La paix portera le nom de « Paix de Bucarest ». Le pacte du traité sera publié très prochainement.

Qu'est-ce que les Turcs font de leurs prisonniers ?

Lundi, aux Communes, un député a demandé au gouvernement s'il possède des informations sur le sort des 596 soldats anglais et des 2600 indigènes faits prisonniers par les Turcs à Kut.

Le sous-secrétaire d'Etat chargé des prisonniers au ministère de la guerre a répondu :

« Je regrette de ne pas avoir reçu de nouvelles informations. On craint que la majorité aient succombé au cours de la marche, pendant qu'on les conduisait à l'intérieur. Nous avons insisté d'une façon répétée auprès des autorités turques pour qu'elles nous fournissent des informations complètes relativement à tous leurs prisonniers, et tout récemment nous avons fait demander, par le ministre de Hollande à Constantinople, d'insister pour qu'on lui donnât des informations relatives à tous les prisonniers dont on est encore sans nouvelles. »

CANTON DE FRIBOURG

L'impôt fédéral direct. — Les délégués du parti libéral-radical fribourgeois, réunis à Fribourg en assemblée générale extraordinaire aux fins de discuter de l'attitude du parti à l'égard de l'impôt fédéral direct, après avoir entendu un exposé de la

question par M. Liechti, conseiller national, ont adopté une résolution disant que le parti libéral-radical fribourgeois propose à ses électeurs le rejet de l'initiative socialiste. Il y a lieu, pour faire face aux dépenses de la Confédération, d'envisager la répétition immédiate d'un nouvel impôt de guerre et l'introduction d'un impôt direct de mobilisation d'une durée strictement limitée.

Partagée entre ces deux dernières solutions, l'assemblée a décidé d'attendre le résultat des délibérations du congrès radical suisse des 11 et 12 mai avant de prendre définitivement position.

Achat de tourbières.

En prévision de la rareté toujours plus grande des combustibles, l'Etat de Fribourg a fait l'acquisition, pour 87,000 fr. des tourbières de Rotmoos et de Löhli (communes de Saint-Ours et de Dirlaret). Les expériences qui ont été faites sur la valeur du combustible de ces tourbières ont été favorables. Il y a donc lieu d'organiser au plus tôt une exploitation rationnelle, afin que le combustible extrait puisse être mis à la disposition du consommateur pour l'hiver prochain. C'est ce que le gouvernement expose dans le message qu'il adresse au Grand Conseil.

Il résulte, dit-il, de rapports dressés, à la demande de la Direction de l'Intérieur, par M. P. Blasser, ingénieur civil, à Fribourg, chargé de l'exploitation en régie des tourbières de Rotmoos et de Löhli, qu'un capital d'environ 350 000 fr. doit être consacré à cette entreprise.

Le Conseil d'Etat, par arrêté du 12 février 1918, a autorisé la Trésorerie d'Etat à ouvrir un compte-courant de 200,000 fr. à la Direction de l'Intérieur pour l'exploitation de la tourbière de Rotmoos et, par arrêté du 12 avril 1918, à porter ce compte-courant à 350,000 fr., soit 150,000 fr. de plus pour la mise en valeur de la tourbière de Löhli. Ce sont ces opérations que le Grand Conseil est invité à ratifier.

Le produit de la vente de la tourbe sera versé en amortissement de l'achat des tourbières et du compte-courant destiné à leur exploitation.

Le prix de vente de la tourbe malaxée a été fixé par l'autorité fédérale à 66 fr. la tonne, prise à la tourbière. On sait aussi qu'une machine peut produire 20 à 30 tonnes de tourbe sèche par jour et que l'on peut compter 100 jours de travail au minimum. Dès lors, le rendement brut des tourbières est évalué à 400,000 fr. par an.

Au même instant, un galop de cheval retentit dans la rue, s'engouffra sous la porte cochère comme un ouragan et vint mourir devant le perron.

Un cavalier au feutre empanaché et à la casaque rouge de mousquetaire sauta à terre ; il était couvert de poussière.

Saint-Aubin, car c'était lui, fut reçu par ses deux amis, qui l'embrassèrent, tandis que Liégeois, en serviteur fidèle, prenait la bride du cheval, après avoir salué son maître.

— Comme tu as tardé, chevalier.
— Que fis-tu depuis quatre jours que tu as quitté Saint-Cloud ?
— J'ai été en prison.
— Comment cela ?
— Figurez-vous que j'ai été filé par ce misérable Maurel que vous rossâtes si bien, ces temps derniers. Comment cet homme a-t-il su que j'étais allé rue Bétzy en quittant Saint-Cloud ? J'en suis encore à me le demander. Toujours est-il qu'il m'a suivi, est arrivé à Etampes en même temps que moi et m'a fait arrêter par la maréchaulsée, sous prétexte que j'étais une aventurière, une fille déguisée en homme.

— Il nous paiera cela ! dit Marmont.
— Oh ! oui ! ajouta M. de Léon.
— Et comment te tiras-tu de là ?
— D'une façon fort simple. Je demandai à voir le lieutenant prévôt qui, précisément, passait à Etampes le lendemain. Je présen-

GRUYÈRE

Nouveaux internés. — Mercredi sont arrivés à Bulle 91 soldats retirés des camps d'internement allemands. An son de la *Marseillaise*, jouée par le Corps de Musique de Bulle, le convoi est entré en gare sous les acclamations d'une foule nombreuse et émue et aux cris mille fois répétés de « Vive la France ».

Les rues étaient pavisées et c'est entre les couleurs des Alliés que le cortège s'est dirigé vers l'Hôtel de Ville, où une collation a été offerte à nos nouveaux hôtes.

M. Despond, syndic de Bulle, leur a souhaité la bienvenue au nom de la population et au nom des autorités communales.

« Je vous souhaite, leur dit-il, que vous retrouviez la santé compromise par les épreuves subies dans les camps allemands.

Vous êtes ici au seuil de la terre promise et je souhaite que l'attente ne soit pas trop longue, mais que vous trouviez chez nous toute satisfaction jusqu'au moment où vous pourrez revoir votre patrie. Je souhaite que cette heure ne tarde pas, parce qu'elle concordera avec la victoire définitive des Alliés.

Nous admirons votre vaillance; nous admirons la France héroïque, la Belgique opprimée, ces pays qui ont voulu l'opposition du Droit à la force brutale.

Permettez-moi de sortir un moment de la neutralité pour crier : Vive la France et vive la Belgique.

J'ai eu le plaisir d'apprendre que vos camarades actuellement parmi nous vont être bientôt rapatriés. Nous nous en réjouissons sincèrement pour eux. Nous les regretterons, mais nous sommes heureux qu'ils puissent enfin revoir leur patrie bien-aimée.

Enfin, à vous je dis : Soyez les bienvenus; à eux, je redirai : Vous resterez toujours dans nos cœurs. »

Ce discours est salué de chaleureux applaudissements.

M. le Commandant Gay rappelle à nos hôtes que l'on voit sur leurs visages et dans leurs souvenirs tout ce qu'ils ont enduré dans les camps allemands. Mais en arrivant en Suisse, leur dit-il, vous avez vu la Patrie venir au devant de vous. C'est aux sons de vos chants nationaux que vous êtes reçus; c'est votre langue que vous entendez parler; c'est le son des cloches que vous entendez comme en France et en Belgique. Vous aurez, ajoute M. Gay, de nouveaux devoirs à accomplir; vous devez d'abord rétablir votre santé

ébranlée et le lait, ce bon lait de la Gruyère que vous venez de goûter, vous y aidera, comme les bons soins dont vous serez entourés.

M. le Commandant Gay remercie la population et les autorités balleises pour la cordialité de sa réception. Il rappelle aux nouveaux internés qu'ils auront à se soumettre à une discipline, non point cette discipline de fer des camps allemands, mais une discipline qui sera pour leur bien, pour les préparer aux devoirs qui les attendront lors de leur rentrée France. Ils s'y soumettront certainement, en songeant à celles qui, là bas, en France, ont tenu en attendant leur retour.

Nos nouveaux hôtes sont répartis entre les différentes stations de la Gruyère qui en ont hébergé jusqu'ici.

Aberration mentale. — Pauvre RRRnest, faire une lieue, aller et retour, pour mendier de la copie et revenir avec un fatras d'élucubrations, un fouillis d'inepties, un amas d'ordures parolaires ! C'est tout de même vexant, avouons-le. Instinctivement, on cherche encore des obscénités parmi ces galimatias. Mais, pour une fois, RRRnest s'est gardé.

Tout au plus s'est-il oublié à injurier grossièrement (sait-il réellement faire autrement ?). Mais, à part une expression ou l'autre qui méritent un autre genre de correction, ce sont des polissonneries que l'on réprime ordinairement en allongeant encore quelque peu les oreilles. (Il ne faudrait cependant pas dépasser la mesure ordinaire.)

Samedi dernier, RRRnest se plait à railler les connaissances juridiques d'un de nos collaborateurs. Ma foi, on doit avouer qu'il n'est pas donné à chacun d'aller étudier le droit sur les bancs de l'Université avant d'apprendre la grammaire, suave et inénarrable RRRnest.

Pour le corps enseignant. — Le Conseil communal de Sorens, dans sa séance du 4 mai, a accordé un subside de 100 fr. à l'instituteur et 100 fr. aux sœurs enseignantes, pour cause de renchérissement de la vie.

Bois de feu pour nécessités. — L'Office communal de ravitaillement de Bulle délivrera gratuitement, mardi 14 mai prochain, des bons de fagots aux familles qui bénéficient des denrées à prix réduits.

Ces fagots seront livrés samedi 18 mai, dès 1 heure après midi. (Communiqué.)

— Cela commençait à être drôle. — La chose le devint tout à fait lorsque le prévôt, qui avait eu naturellement connaissance de ce départ à sensation, se tourna vers Maurel et lui dit : « L'affaire est entendue. M. de Saint-Aubin est libre de rentrer à la compagnie de M. de Fourbin, à qui je le prie de présenter mes excuses et mes civilités. Quant à vous, monsieur, vous êtes mon prisonnier, jusqu'à ce que vous m'ayez expliqué ce que vous faites sur les chemins, et quel motif vous pousse à faire arrêter les loyaux serviteurs de Sa Majesté. »

— J'aurais voulu être là pour voir la tête de Maurel.
— Elle était à peindre !
— On le mit en prison ?
— Devant moi, deux soldats de la maréchaulsée l'empoignèrent et, malgré ses protestations, le conduisirent dans la même cellule où il m'avait fait enfermer.
— Le misérable trouvera bien le moyen d'en sortir au plus vite.
— La chose n'est pas douteuse.
— En attendant, cela lui apprendra à ne pas se mêler de nos affaires.
— Il faut que je me hâte de changer de costume et de faire visite au capitaine, car le soleil va bientôt se coucher. Nous ne fournissons pas le service aujourd'hui ?
— Non, c'est ma compagnie qui marche, dit Marmont.
— Alors tout va bien. (A suivre.)

FEUILLETON DE « LA GRUYÈRE »

LA FEMME MOUSQUETAIRE

PAR 32

HENRY GRENET

III

Chez M. de Louvois.

— C'est égal, Léon, je commence à être inquiet.
— Tu as tort, Marmont, notre ami est trop bon soldat pour se mettre en défaut.
— Saint-Aubin, la chose est certaine, est très respectueux de la discipline, mais je ne m'explique pas sa disparition.
— Il est de fait qu'il est étrange de le voir tant tarder.
— Ce matin encore, M. de Fourbin a demandé si personne n'avait de nouvelles du mousquetaire Saint-Aubin.
— Comment le sais-tu ?
— Par M. de Précy-Bussac, le lieutenant, qui m'envoya son cousin de Tonneins, afin d'avoir des renseignements sur mon ami.
— Son congé expire aujourd'hui ?
— Ce soir même.
— Alors, Saint-Aubin sera là.

Mauvais
entre autres
sont détruites de
Sel de potas
qui agit égale
En vente chez
E. GLASS
Hôteliers, Resta
ATTE
Si vous désirez faire pro
efficacement contre la crisi
Maison
Dépôt
l'acquisition d'un
Piano ou Org
élec
(Toujours gra
Sur désir, grande
Renseignements gra
Vente, achat,
Adresse télégr. : Musi
Grand Café-Res
B
N. PESS
Nouveau progr
orchest
à parti
No 31. — En reconnaissance
No 32. — Potpourri de « Geis
No 33. — Musique populaire
No 34. — Ouverture de « Joy
No 35. — Zlata Praha, Potpou
nales Bohémiennes
No 36. — La Pie voleuse « O
No 37. — Ouverture de « Le
No 38. — 1. Potpourri de « Ch
2. Rêve d'Automne,
No 39. — 1. Chansons patriot
2. Sous les Tilleuls,
No 40. — 1. Kochanowschka
2. La lune luit « ch
No 41. — 1. La vie pour le T
2. Pour mon dernier
No 42. — 1. Aubade printanièr
2. La Reine, Two S
No 43. — 1. Fantaisie de « Or
2. Sadosky « march
No 44. — 1. Voix printanières
2. Le Revoir du Pa
No 45. — 1. Dorette, valse
2. A travers l'espac
No 46. — 1. La Brabançonne
2. Les Cloches de C
3. Nuit tranquille, M
No 47. — 1. Je ne vois pas moi
2. Le plus beau jou
3. Sotilas, Polka
No 48. — 1. Kesailta, valse
2. Sydämeni
3. Je me nourrirai d
Société
Pour l'Améliora
du Froma
B
Payemen
Selon décision de l'As
le coupon N° 4 des Part
son de Fr. 5.— au B
GRUYÈRE, Rue du
Mises
Pour cause de remise de co
griculture de la Haute
13 mai, dès 10 heures
étouffoir, saux, banneton, b
à bras, à char à pont sur res
de bois sec, 1 bon poney avec
Payement au comptant.

GRANDE VENTE de PARFUMERIE

Parfums de „Pompeia“
„le trèfle incarnat“
„Floramyé“ etc.,
de la maison L. T. Piver
de Paris, le flacon **725**

Parfums „Violette russe“,
et Violette
des Alpes **690**

Parfums différents genres
et marque
„Rêve de Valse“, Lilas, Rose,
Jocely club, Jasmin, Heliotrop
Idéal, Muguet, etc., etc.
le flacon dep. 50 ct. à **750**

Eau de Cologne
marque „555“
le flacon 1.90 à **275**

Eau de Cologne
marque „4711“
le flacon 1.35 à **390**

Eau de Cologne
„Vieille Ambrée“
le flacon 1.95 et **245**

Brillantine en diff. par-
fums 1^{re} marq.
le flacon **190**
fr. 1.25, 1.50

Brillantine „Ornatix“,
en tubes
le tube Fr. **125**

Brillantine cristallisée de
la maison
L. T. Piver, Paris
le tube Fr. **150**

Poudre de riz
„Malaceïne“ de la maison
Monpelas, Paris
la boîte -35 et **250**

Poudre de riz
Marque „Simon“,
de Paris, la boîte Fr. **195**

Poudre de riz
de la maison
L. Piver Paris, la boîte **-95** ct.

Poudre de riz
Hygis, la boîte **190**

Houpes pour poudre
depuis Fr. **125**



Rayon de Parfumerie

A la demande très fréquente de la part de notre honorable clientèle, nous avons décidé d'introduire un **RAYON DE PARFUMERIE**, et dès ce jour nous tenons en magasin presque tous les produits de 1^{re} **marque** français et suisses. Notre annonce d'aujourd'hui donne un petit aperçu des Articles en Magasin.

ARTICLES POUR RASER

Garnitures pour raser
glace, cuvette et blaieau
la garniture 1.90 à **650**

Glaces sur pied pour raser
la pièce **175**

Cuvettes pour raser en métal
nickelé,
aluminium ou porcelaine
depuis **45** cts.

Blaieaux pour la barbe
depuis **25** cts.

Poudres de Savon la boîte **65** ct.

Savon Johnson pour la barbe
la pièce **190**

Savonol Savon pour la barbe
la pièce **125**

Golgate Savon pour la barbe
la pièce **245**

Rasoirs de Sûreté genre Gillette
1.90 à **690**

Pommade Hongroise pour
la barbe. -- Cosmétiques.

SAVONNETTES

Choix énorme de marques suisses, françaises et anglaises depuis **45** ct.

Grands Magasins AU LOUVRE BULLE

Crème „Simon“, en pot
ou en tube **145**
Fr.

Crème „Malaceïne“
le pot Fr. **150**

Crème „Hygis“
le pot Fr. **225**

Crème Suisse
le tube Fr. **125**

Clycomiel gelée à base de
Glycérine et de
miel anglais
excellent pour les mains
le tube **125**

Dentifrice en pâte
le pot **125**

Sérodent Pâte Dentifrice
le tube Fr. **125**

Dentinol Pâte Dentifrice
le tube **125**
Fr. 90 et

Benedictins „Pâte
Dentifrice“
le tube **125**

Sérodent „Elixir
Dentifrice“
en bouteille, Fr. **190**

Salve „Elixir Dentifrice“
en bouteille Fr. **190**

Brosses à dents
Choix immense
la pièce depuis **40** ct.

Lotions antiseptique
pour les cheveux

Canadoline le flacon
2.25 **350**

Pétrole „Kahn,“ **375**
le flacon Fr.

Lotion végétale
à la Sève de Bouleau,
excellente marque
le flacon Fr. **295**

Lotion de Quinine
le flacon 1.95 et **245**

Bay, Rum véritable
le flacon **225**



ABONNEMENTS

Suisse . . . 1 an, Fr. 45
 . . . 6 mois > 25
Étranger . . 1 an > 9.-
 . . . 6 mois > 5.-
payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

Au Grand C

Notre Parlement fribourgeois
vert mardi dernier sa session
temp, sous la présidence
président.

Après s'être levée e
M. le député Reynaud,
assemblée a procédé à la
la commission chargée
lection de M. Pacifiqu
Puis elle a entendu la
certain nombre de mess
de deux pétitions, celle
tribourgeoises de gymn
dant l'allocation de sub
de la Ville de Fribourg
être autorisée à faire l'
immeubles de la colonie
de Sonnerwyl.

Abordant ensuite le
l'Université, le Grand
Prouve, après avoir ent
ervation de M. le dépu
mandant que, pour les
l'Etat, l'adjudication en
lien qu'ensuite de mises
ervation qui est appu
député Paul Morard.

Les comptes du Col
ne donnent lieu à aucu
et ils sont approuvés.

Après rapport de M.
tion de M. Chavaillez es
Puis vient le gros
comptes de l'Etat, qui
un déficit de fr. 316,789
prévoyait un déficit de

M. le directeur des F
que la situation est diff
que le fait que nous c
pendant de nombreuses
sur un déficit régulier c
francs. Et cependant,
liorations n'ont pas enc
tées dans certains roua
en faveur des fonctionna

L'examen du compt
Direction de la Police
ques observations touch
ses des pénitenciers.

M. Pierre Zurkind
abus qui sont faits au
commerce honnête par
les déballages et les li
ervation qui est appuy
Genoud.

Le compte-rendu de
la Police est approuvé.
Après avoir entendu
M. Félix Glasson, le